

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2009** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **14 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, la société FMBZ (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FAC ( Med Néji HERGLI).

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009****(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<b>ACTIF</b>			
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>4</b>	1 734 043	1 632 033
<b>Placements à court terme</b>	<b>5</b>	12 906	12 408
<b>Créances issues d'opérations de leasing</b>	<b>6</b>	81 168 821	61 159 702
<b>Placements à long terme</b>	<b>7</b>	1 100 000	1 100 000
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	<b>8</b>	1 572	5 068
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	<b>9</b>	182 916	219 425
<b>Autres actifs</b>	<b>10</b>	2 910 681	1 355 273
<b>Total de l'actif</b>		<b>87 110 940</b>	<b>65 483 909</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Concours bancaires</b>	<b>11</b>	5 436 124	7 645 007
<b>Emprunts et dettes rattachées</b>	<b>12</b>	60 196 300	39 389 187
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>13</b>	1 137 224	1 315 416
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>14</b>	5 366 842	3 050 608
<b>Autres passifs</b>	<b>15</b>	845 579	853 660
<b>Total du passif</b>		<b>72 982 069</b>	<b>52 253 878</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>		10 000 000	10 000 000
<b>Réserves</b>		2 623 778	1 906 170
<b>Résultats reportés</b>		207 668	164 702
<b>Résultat de l'exercice</b>		1 297 425	1 159 160
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>14 128 871</b>	<b>13 230 031</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>87 110 940</b>	<b>65 483 909</b>

**ETAT DE RESULTAT**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2009

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 802 037	6 478 825
Autres produits sur opérations de leasing		123 504	70 992
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>17</b>	<b>7 925 542</b>	<b>6 549 817</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	(3 578 986)	(3 093 857)
Produits des placements	<b>19</b>	32 751	32 017
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>4 379 306</b>	<b>3 487 977</b>
Charges de personnel	<b>20</b>	(934 833)	(773 657)
Autres charges d'exploitation	<b>21</b>	(616 304)	(502 382)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>22</b>	(65 071)	(54 546)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<b>(1 616 209)</b>	<b>(1 330 586)</b>
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>2 763 098</b>	<b>2 157 391</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>23</b>	(766 935)	(438 023)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>1 996 163</b>	<b>1 719 368</b>
Autres gains ordinaires		17 482	35 948
Autres pertes ordinaires		-	-
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>2 013 645</b>	<b>1 755 316</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>24</b>	(716 219)	(596 157)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>1 297 425</b>	<b>1 159 160</b>
Résultat par action	<b>16</b>	<b>1,297</b>	<b>1,159</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2009**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		50 323 026	42 006 222
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(61 763 951)	(45 896 336)
Sommes versés aux fournisseurs		(72 552)	(354 282)
Sommes versés au personnel		(1 109 979)	(727 399)
Intérêts payés		(2 995 860)	(2 829 703)
Impôts et taxes payés		(1 802 648)	(1 219 070)
Autres flux liés à l'exploitation		17 724	14 000
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		<b>(17 404 241)</b>	<b>(9 006 567)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25 066)	(141 051)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	35 250
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(39 800)	(45 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		<b>(64 866)</b>	<b>(151 301)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(420 000)	(380 000)
Encaissements provenant des emprunts		59 500 000	21 000 000
Remboursement d'emprunts		(39 300 000)	(18 825 000)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		<b>19 780 000</b>	<b>1 795 000</b>
Variation de trésorerie		<b>2 310 893</b>	<b>(7 362 869)</b>
Trésorerie en début de période	25	(6 012 974)	1 349 895
Trésorerie à la clôture de la période	25	<b>(3 702 081)</b>	<b>(6 012 974)</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
<b>Total Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi

n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

**Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| <b>B2-</b> Actifs incertains   | 20%  |
| <b>B3-</b> Actifs préoccupants | 50%  |
| <b>B4-</b> Actifs compromis    | 100% |

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

## Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels                      | 33,3% |
| • Matériel de transport          | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique          | 33,3% |
| • Installations générales        | 10,0% |

### *(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 734 043 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 632 033 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Banques	1 733 895	1 629 222
Caisses	148	2 811
<b>Total</b>	<b>1 734 043</b>	<b>1 632 033</b>

**Note 5. Placements à court terme :**

Le solde des placements à court terme s'élevant au 31 Décembre 2009 à 12 906 DT, correspond pour 12 853 DT à la valeur liquidative à la même date de 123 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 53 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2009, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 81 168 821 DT contre un solde net de 61 159 702 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Créances sur contrats mis en force</i></b>	<b><i>86 800 248</i></b>	<b><i>66 881 454</i></b>
+ Encours financiers	<b>6.1</b> 79 604 235	60 596 171
+ Impayés	<b>6.2</b> 7 766 370	6 727 223
- Intérêts échus différés	(570 357)	(441 940)
<b><i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i></b>	<b><i>1 429 040</i></b>	<b><i>509 757</i></b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>88 229 288</b>	<b>67 391 212</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>		
Provisions	(6 364 354)	(5 597 419)
Produits réservés	(696 113)	(634 091)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>81 168 821</b>	<b>61 159 702</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 79 604 235 DT contre 60 596 171 DT au 31 Décembre 2008.

Par rapport au 31 décembre 2008, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 19 008 063 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2008</b>	<b>60 596 171</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	55 792 328
Relocations	351 603
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(34 911 434)
Cessions à la Valeur résiduelle	(2 803)
Cessions anticipées	(1 900 966)
Relocations	(320 665)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2009</b>	<b>79 604 235</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**6.1.1. Analyse par maturité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>90 548 666</b>	<b>68 045 087</b>
à recevoir dans moins d'1 an	37 191 521	29 323 665
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	52 631 784	37 804 128
à recevoir dans plus de 5 ans	725 361	917 294
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(12 982 855)</b>	<b>(9 726 692)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>77 565 811</b>	<b>58 318 395</b>
à recevoir dans moins d'1 an	30 348 237	24 105 512
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	46 533 723	33 354 999
à recevoir dans plus de 5 ans	683 851	857 884
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>85 336</b>	<b>63 293</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>318 846</b>	<b>515 229</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>1 634 242</b>	<b>1 699 255</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>79 604 235</b>	<b>60 596 171</b>

**6.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Bâtiment et travaux publics	6 308 279	4 964 121
Industrie	15 409 700	10 844 199
Tourisme	16 587 042	12 712 745
Commerces et services	37 352 860	29 282 181
Agriculture	3 946 353	2 792 925
<b>Total</b>	<b>79 604 235</b>	<b>60 596 171</b>

**6.1.3. Analyse par type de matériel :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Equipements	9 188 639	7 178 794
Matériel roulant	60 247 490	42 623 559
Matériel spécifique	1 367 916	1 426 252
<i>Sous Total</i>	<i>70 804 045</i>	<i>51 228 604</i>
Immobilier	8 800 190	9 367 567
<b>Total</b>	<b>79 604 235</b>	<b>60 596 171</b>

**6.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 7 766 370 DT contre 6 727 223 DT au 31 Décembre 2008. Leur détail s'analyse comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Clients ordinaires (1)</i></b>	<b>4 596 832</b>	<b>3 785 228</b>
Inférieur à 1 mois	1 288 478	891 498
Entre 1 et 3 mois	952 001	855 413
Entre 3 et 6 mois	564 688	365 513
Entre 6 mois et 1 année	534 082	338 005
Supérieur à 1 année	1 161 584	1 272 436
Frais	185 120	174 879
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(89 121)	(112 517)
<b><i>Clients litigieux (2)</i></b>	<b>3 169 538</b>	<b>2 941 995</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>7 766 370</b>	<b>6 727 223</b>

**6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 928 738	79 604 235
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898	7 766 370
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)	(570 357)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>62 538 071</b>	<b>15 334 183</b>	<b>1 329 147</b>	<b>959 180</b>	<b>8 068 707</b>	<b>88 229 288</b>
Avances reçues (*)	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)	(1 127 724)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>61 684 940</b>	<b>15 333 095</b>	<b>1 329 147</b>	<b>959 180</b>	<b>7 795 203</b>	<b>87 101 564</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>3 974 434</b>	<b>212 573</b>	<b>196</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>4 187 744</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>65 659 374</b>	<b>15 545 668</b>	<b>1 329 343</b>	<b>959 721</b>	<b>7 795 203</b>	<b>91 289 308</b>
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)	(696 113)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)	(2 154 118)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)	(4 210 236)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(80 296)</b>	<b>(105 493)</b>	<b>(6 874 677)</b>	<b>(7 060 466)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>65 659 374</b>	<b>15 545 668</b>	<b>1 249 046</b>	<b>854 228</b>	<b>920 526</b>	<b>84 228 841</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,46%</b>	<b>1,05%</b>	<b>8,54%</b>	
			<b>11,05%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>6,04%</b>	<b>10,99%</b>	<b>88,19%</b>	
			<b>70,01%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 7. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) <sup>(*)</sup>	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) <sup>(**)</sup>	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 1 572 DT contre 5 068 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	60 037	54 969	3 496	-	58 465	1 572
<b>TOTAUX</b>		<b>60 037</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60 037</b>	<b>54 969</b>	<b>3 496</b>	<b>-</b>	<b>58 465</b>	<b>1 572</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 182 917 DT contre 219 425 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	214 591	-	-	214 591	49 054	42 918	-	91 973	122 618
Equipements de bureau	10,0%	66 035	1 425	-	67 460	42 454	4 033	-	46 487	20 973
Matériel informatique	33,3%	115 890	12 017	-	127 907	100 817	10 624	-	111 439	16 467
Installations générales	10,0%	34 411	11 624	-	46 035	19 177	4 000	-	23 177	22 858
<b>TOTAUX</b>		<b>430 927</b>	<b>25 067</b>	<b>-</b>	<b>455 993</b>	<b>211 502</b>	<b>61 575</b>	<b>-</b>	<b>273 077</b>	<b>182 917</b>

**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 2 910 681 DT contre 1 355 273 DT au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	<b>10.1</b>	249 426	247 562
Charges reportées	<b>10.2</b>	208 652	209 344
Fournisseurs, avances et acomptes		10	10
Etat, report de TVA		2 417 277	763 243
Etat, TVA gelée	<b>10.3</b>	-	109 457
Charges constatées d'avance	<b>10.4</b>	23 635	22 395
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957
Compte d'attente		8 419	-
<b>Total</b>		<b>2 910 681</b>	<b>1 355 273</b>

**10.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<b><i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i></b>	<b><i>249 426</i></b>	<b><i>242 547</i></b>
Échéances à plus d'un an	221 031	218 522
Échéances à moins d'un an	28 395	24 025
<b><i>Avances au personnel (2)</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>5 015</i></b>
Avances sur primes	-	-
Avances sur salaires	-	5 015
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>249 426</b>	<b>247 562</b>

**10.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	584 066	124 457	(277 527)	430 995	401 498	103 329	(277 527)	227 299	203 696
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	-	75 418	64 031	10 515	-	74 545	873
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	25 000	-	(10 000)	15 000	9 611	11 305	(10 000)	10 917	4 083
<b>TOTAUX</b>		<b>684 484</b>	<b>124 457</b>	<b>(287 527)</b>	<b>521 413</b>	<b>475 140</b>	<b>125 149</b>	<b>(287 527)</b>	<b>312 761</b>	<b>208 652</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 125 149 DT figure parmi les charges financières.

**10.3. Crédit de TVA gelée :**

Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à 656 740 DT est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL a encaissé en 2009, à ce titre, la somme de 109 457 DT.

**10.4. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Fournitures de bureau et autres	4 937	7 734
Assurance voiture	-	3 789
Taxe de circulation	-	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	3 328	6 859
Maintenance	-	-
Abonnement ADSL	226	413
Frais sur achat de cadeaux	15 144	3 600
<b>Total</b>	<b>23 635</b>	<b>22 395</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 5 436 124 DT contre 7 645 007 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Banques, découverts	5 436 124	7 645 007
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	-
<b>Total</b>	<b>5 436 124</b>	<b>7 645 007</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 60 196 300 DT au 31 Décembre 2009 contre 39 389 187 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>12.1</b>	<b>59 187 500</b>	<b>38 987 500</b>
Billets de trésorerie		4 000 000	4 000 000
Emprunts bancaires		29 187 500	12 987 500
Emprunts obligataires		26 000 000	22 000 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>		<b>1 024 999</b>	<b>575 503</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		106 013	131 448
Intérêts sur emprunts obligataires		747 637	281 561
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		171 350	162 493
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>(16 199)</b>	<b>(173 815)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		(16 199)	(173 815)
Commissions de placement sur billets de trésorerie		-	-
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>60 196 300</b>	<b>39 389 187</b>

**12.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE</u></b>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	-	250 000
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	-	200 000
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	-	450 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	5,60%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	-	1 100 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,83%	31 mars 2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,86%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	25 janvier 2010	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>				<b>4 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-</b>	<b>4 000 000</b>
<b><u>CREDITS BANCAIRES</u></b>									
BEST BANK	6 500 000	TMM+1,5%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	6 500 000	35 500 000	29 000 000	13 000 000	-	13 000 000
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 062 500	-	750 000	1 312 500	562 500	750 000
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	-	13 000 000	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 625 000	-	750 000	1 875 000	1 125 000	750 000
STB	2 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans/réglé par anticipation le 30/04/2009	1 800 000	-	1 800 000	-	-	-
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>12 987 500</b>	<b>48 500 000</b>	<b>32 300 000</b>	<b>29 187 500</b>	<b>12 087 500</b>	<b>17 100 000</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>				<b>22 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>8 000 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>				<b>38 987 500</b>	<b>59 500 000</b>	<b>39 300 000</b>	<b>59 187 500</b>	<b>30 087 500</b>	<b>29 100 000</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 137 224 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 315 416 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Avances et acomptes reçus des clients	1 127 724	1 289 916
Dépôt et cautionnement reçus	9 500	25 500
<b>Total</b>	<b>1 137 224</b>	<b>1 315 416</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 5 366 842 DT au 31 Décembre 2009 contre 3 050 608 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i></b>	<b>7 693</b>	<b>4 464</b>
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	7 693	4 464
<b><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i></b>	<b>5 359 149</b>	<b>3 046 144</b>
Factures d'achats	534 629	817 488
Effets à payer	3 715 323	2 015 184
Factures non parvenues	1 103 909	208 184
Retenues de garantie	5 288	5 288
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>5 366 842</b>	<b>3 050 608</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 845 579 DT au 31 Décembre 2009 contre 853 660 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Personnel, provisions pour congés payés	121 111	130 918
Personnel, autres charges à payer	82 447	62 015
Etat, retenues sur salaires	17 109	12 151
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	78 364	79 098
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>15.1</b>	179 678	337 950
Etat, autres impôts et taxes à payer	19 348	9 725
C.N.S.S	43 493	31 352
Assurance groupe	8 735	7 447
Assurance IDR	124 052	39 814
Dividendes à payer	-	20 000
Autres comptes créditeurs	105 526	72 027
Diverses charges à payer <b>15.2</b>	65 715	47 795
Compte d'attente	-	3 369
<b>Total</b>	<b>845 579</b>	<b>853 660</b>

**15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
+ Impôt sur les sociétés dû	716 220	596 157
- Acomptes provisionnels	(532 049)	(256 751)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(4 492)	(1 456)
<b>Total</b>	<b>179 678</b>	<b>337 950</b>

**15.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Redevances téléphoniques	5 000	4 000
Honoraires	60 000	41 765
Entretien voitures	-	-
Nettoyage du local	-	410
Eau & électricité	715	1 620
Loyers	-	-
<b>Total</b>	<b>65 715</b>	<b>47 795</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légale	<b>(A)</b>	243 955	177 762
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		1 000 000	400 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	<b>(B)</b>	329 823	278 408
Résultats reportés		207 668	164 702
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>12 831 446</i>	<i>12 070 871</i>
Résultat de l'exercice (1)		1 297 425	1 159 160
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>14 128 871</b>	<b>13 230 031</b>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	<b>(D)</b>	1,297	1,159

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2007</b>	<b>10 000 000</b>	<b>124 357</b>	<b>650 000</b>	<b>-</b>	<b>400 000</b>	<b>226 483</b>	<b>34 707</b>	<b>1 033 400</b>	<b>12 468 946</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 984			6 984
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 859)			(3 859)
Subven,tions accordées sur fonds social						(1 200)			(1 200)
Résultat de l'exercice 2008								1 159 160	1 159 160
<b>Soldes au 31 Décembre 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>177 762</b>	<b>650 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>278 408</b>	<b>164 702</b>	<b>1 159 160</b>	<b>13 230 031</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 966	(759 160)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 792			6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subven,tions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
<b>Soldes au 31 Décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>243 955</b>	<b>650 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>329 823</b>	<b>207 668</b>	<b>1 297 425</b>	<b>14 128 871</b>

(\*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>	<b>7 802 037</b>	<b>6 478 825</b>
Intérêts conventionnels (A)	7 604 957	6 329 992
Intérêts intercalaires (B)	31 104	14 483
Préloyers (C)	58 099	45 954
Intérêts de retard	169 898	73 913
Variation des produits réservés <b>17.1</b>	<b>(62 022)</b>	<b>14 483</b>
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>	<b>123 504</b>	<b>70 992</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	73 674	34 339
Frais de dossier	49 831	36 653
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>7 925 542</b>	<b>6 549 817</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	58 891 445	49 265 217
. A la fin de la période	79 080 187	58 891 445
. Moyenne (D)	<b>68 985 816</b>	<b>54 078 331</b>
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	7 694 161	6 390 430
- Taux moyen (E)/(D)	11,15%	11,82%

**17.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	123 944	123 348
Intérêts de retard antérieurs	461	2 466
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(185 646)	(110 907)
Intérêts de retard	(782)	(425)
<b>Total</b>	<b>(62 022)</b>	<b>14 483</b>

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>			
	<b>(A)</b>	<b>3 435 907</b>	<b>2 845 513</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 010 217	1 330 591
Intérêts des crédits bancaires		670 245	492 745
Intérêts des certificats de leasing		452 155	670 342
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		178 141	270 466
Résorptions des frais d'émission des emprunts		125 149	81 369
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>143 079</b>	<b>248 343</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		147 673	253 372
Autres produits financiers		(4 594)	(5 029)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>3 578 986</b>	<b>3 093 857</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		38 987 500	36 812 500
. A la fin de la période		59 187 500	38 987 500
. Moyenne	<b>(B)</b>	49 087 500	37 900 000
- Taux moyen			
	<b>(A)/(B)</b>	7,00%	7,51%

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
+ Plus values sur cession des placements		-	-
+ Plus value potentielle sur placements		12	28
- Moins values sur cession des placements		(65)	-
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		29 804	29 739
+ Jetons de présence		3 000	2 250
<b>Total</b>		<b>32 751</b>	<b>32 017</b>

**Note 20. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Salaires et compléments de salaires	465 107	376 376
Charges connexes aux salaires	215 875	170 800
Cotisations de sécurité sociale	134 777	110 057
Autres charges sociales	119 073	116 424
<b>Total</b>	<b>934 833</b>	<b>773 657</b>

**Note 21. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>62 582</b>	<b>47 278</b>
Achat de matières et fournitures	62 582	47 278
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>120 330</b>	<b>125 408</b>
Locations	88 915	86 001
Entretiens et réparations	4 926	9 501
Primes d'assurances	18 840	22 643
Autres	7 649	7 263
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>251 712</b>	<b>201 626</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	102 285	82 204
Publicités, publications, relations publiques	43 989	22 019
Cotisations et dons	20 316	15 181
Déplacements, missions et réceptions	27 421	26 242
Frais postaux et de télécommunications	26 489	24 912
Services bancaires et assimilés	31 212	31 068
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>62 500</b>	<b>31 250</b>
Jetons de présence	62 500	31 250
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>119 180</b>	<b>96 820</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	17 172	14 071
T.C.L	98 109	80 390
Droits d'enregistrement et de timbres	2 396	743
Autres impôts et taxes	1 503	1 616
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>616 304</b>	<b>502 382</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 496	3 496
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	61 575	51 050
<b>Total</b>	<b>65 071</b>	<b>54 546</b>

**Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 800 675	986 728
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 033 740)	(543 204)
+ Pertes sur créances radiées	-	861 628
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(775 601)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
<i>Intérêts inclus dans les loyers antérieurs</i>	-	(74 360)
<i>Intérêts de retard antérieurs</i>	-	(11 667)
- Récupération de créances passées en pertes	-	(5 500)
<b>Total</b>	<b>766 935</b>	<b>438 023</b>

**Note 24. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2009 et le 31 Décembre 2008, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 297 425</b>	<b>1 159 160</b>
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	716 219	596 157
- Dotations aux provisions	1 800 675	986 728
- Jetons de présence	62 500	-
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	5 915 323	5 378 191
<i>A déduire</i>		
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	(5 915 323)	(5 378 191)
- Reprise sur provisions pour congés payés 2007		(22 273)
- Reprises sur provisions comptables		
- Dividendes	(29 804)	(29 739)
<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<u>3 847 016</u>	<u>2 690 032</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(1 800 675)	(986 728)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>2 046 341</b>	<b>1 703 304</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>716 219</b>	<b>596 157</b>

**Note 25. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2009, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
+ Avoirs en banques	1 733 895	1 629 222
- Découverts bancaires	(5 436 124)	(7 645 007)
+ Avoirs en caisse	148	2 811
<b>Total</b>	<b>(3 702 081)</b>	<b>(6 012 974)</b>

**Note 26. Engagements hors bilan :****26.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2009 :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Opérations de leasing	4 187 744	2 961 071
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 455 903	3 433 611
Intérêts à courir sur emprunts BTE	185 730	354 681
Intérêts à courir sur emprunts STB	-	307 516
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 088 542	226 995
Intérêts à courir sur certificat de leasing	82 791	5 171
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	-	10 000
<b>Total</b>	<b>10 007 366</b>	<b>7 320 507</b>

**26.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Intérêts non échus sur opérations de leasing	12 982 855	9 655 587
Garanties réelles reçues des clients	1 391 337	1 133 250
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	5 081 250	8 292 500
Valeur des biens donnés en leasing	102 580 160	80 146 954
<b>Total</b>	<b>122 035 602</b>	<b>99 228 291</b>

**Note 27. Transactions avec les parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>	<b>Tunis Centre</b>
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		(8 856)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie		(10 000)	-	-
Commissions de placement emprunt AIL 2009	*	-	(75 000)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2009	*	-	(12 500)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2009	*	-	(10 000)	-
Commissions d'étude et d'enregistrement emprunt AIL 2010	*	-	(15 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque		(908)	-	-
Commissions sur virements et versement effets		(16 404)	-	-
Intérêts sur découverts bancaires		(147 354)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires		(482 268)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie		-	-	-
Charges locatives		(58 780)	-	-
Jetons de présence servis		(31 250)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		4 508	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing		-	-	913

(\*) Inscrits en charges reportées dont 27 715 DT rapportés au résultat de l'exercice 2009

**Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 Mars 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2009, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**ARAB INTERNATIONAL LEASE****AIL**

11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

**Note 3 : RESPECT DE L'ARTICLE 4 DE LA CIRCULAIRE 91-24****29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2009

		<b>Engagements bruts</b>	<b>Pondération</b>	<b>Risques encourus</b>
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	<b>29.5</b>	81 014 894		75 480 129
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	<b>29.6</b>	9 580 712		4 451 337
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		184 488	100%	184 488
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		12 906	100%	12 906
Autres actifs financiers		249 731	100%	249 731
Créances sur l'Etat		2 953 818	0%	-
Autres postes d'actifs		51 211	100%	51 211
Banques et caisses		1 574 369	20%	314 874
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>96 722 129</b>		<b>81 844 677</b>

**29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	2 623 778
Résultats reportés	+	207 668
Résultat de l'exercice	+	1 297 425
Distributions proposées par le C.A. du 03/03/2010	-	(1 000 000)
Charges reportées	-	(208 652)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>12 920 219</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>12 920 219</b>

**29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS****15,79%**

**29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 931 149	79 606 645
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898	7 766 370
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)	(570 357)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
Avances reçues	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)	(1 127 724)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>61 684 940</b>	<b>15 333 095</b>	<b>1 329 147</b>	<b>959 180</b>	<b>7 797 613</b>	<b>87 103 974</b>
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)	(696 113)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>61 684 940</b>	<b>15 333 095</b>	<b>1 290 241</b>	<b>909 825</b>	<b>7 189 761</b>	<b>86 407 862</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 974 434</b>	<b>212 573</b>	<b>196</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>4 187 744</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>65 659 374</b>	<b>15 545 668</b>	<b>1 290 437</b>	<b>910 366</b>	<b>7 189 761</b>	<b>90 595 605</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)	(9 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(81 361 789)	(18 942 405)	(1 420 493)	(995 043)	(1 251 766)	(103 971 496)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)	(2 154 118)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)	(4 210 236)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(81 368 789)</b>	<b>(18 942 405)</b>	<b>(1 461 884)</b>	<b>(1 051 181)</b>	<b>(7 521 090)</b>	<b>(110 345 350)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 187 135)	(791 689)	(46 550)	(51 609)	(374 355)	(4 451 337)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>62 617 437</b>	<b>14 753 979</b>	<b>1 202 496</b>	<b>803 090</b>	<b>554 464</b>	<b>79 931 466</b>

**29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER****LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	54 612 741	12 682 441	876 332	516 606	2 118 335	70 806 455
Impayés	514 272	1 146 961	365 200	495 576	4 140 772	6 662 780
Intérêts échus différés	(404 102)	(92 697)	(6 624)	(3 814)	(5 577)	(512 814)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
Avances reçues	(827 179)	(1 088)	-	-	(265 269)	(1 093 537)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>55 310 671</b>	<b>13 749 717</b>	<b>1 234 908</b>	<b>1 008 368</b>	<b>5 988 260</b>	<b>77 291 924</b>
Produits réservés	-	-	(35 511)	(48 722)	(380 541)	(464 774)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>55 310 671</b>	<b>13 749 717</b>	<b>1 199 396</b>	<b>959 646</b>	<b>5 607 720</b>	<b>76 827 150</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 974 434</b>	<b>212 573</b>	<b>196</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>4 187 744</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>59 285 105</b>	<b>13 962 290</b>	<b>1 199 592</b>	<b>960 187</b>	<b>5 607 720</b>	<b>81 014 894</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)	(9 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(70 279 422)	(16 799 483)	(1 277 719)	(790 061)	(148 092)	(89 294 777)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(62 733)	(1 790 344)	(1 853 955)
Provisions sur impayés	-	-	(42 768)	(114 510)	(3 675 084)	(3 832 362)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(70 286 422)</b>	<b>(16 799 483)</b>	<b>(1 321 365)</b>	<b>(967 304)</b>	<b>(5 616 019)</b>	<b>(94 990 593)</b>
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>59 430 303</b>	<b>13 962 290</b>	<b>1 155 947</b>	<b>783 416</b>	<b>148 174</b>	<b>75 480 129</b>

**29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER****LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	6 422 805	1 511 944	71 935	70 960	722 546	8 800 190
Impayés	21 413	82 195	22 879	39 066	938 039	1 103 591
Intérêts échus différés	(43 997)	(10 761)	(575)	(523)	(1 688)	(57 543)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(25 952)	-	-	-	(8 235)	(34 187)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>6 374 269</b>	<b>1 583 378</b>	<b>94 239</b>	<b>109 503</b>	<b>1 650 661</b>	<b>9 812 050</b>
Produits réservés	-	-	(3 394)	(6 284)	(221 660)	(231 339)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>6 374 269</b>	<b>1 583 378</b>	<b>90 845</b>	<b>103 218</b>	<b>1 429 001</b>	<b>9 580 712</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>6 374 269</b>	<b>1 583 378</b>	<b>90 845</b>	<b>103 218</b>	<b>1 429 001</b>	<b>9 580 712</b>
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(11 082 367)	(2 142 922)	(142 774)	(237 581)	(1 071 076)	(14 676 720)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(300 163)	(300 163)
Provisions sur impayés	-	-	2 255	-	(380 129)	(377 874)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(11 082 367)</b>	<b>(2 142 922)</b>	<b>(140 519)</b>	<b>(237 581)</b>	<b>(1 751 368)</b>	<b>(15 354 757)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 187 134)	(791 689)	(46 550)	(51 609)	(374 355)	(4 451 337)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>3 187 135</b>	<b>791 689</b>	<b>46 550</b>	<b>51 609</b>	<b>374 355</b>	<b>4 451 337</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE**  
**L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :87.110.940 et un bénéfice net de D :1.297.425 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. – Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité des commissaires aux comptes :***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion :***

5- A notre avis, les états financiers de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**2-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**3-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mars 2010

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**F.A.C**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Neji HERGLI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par le texte sus-indiqué.

Toutefois, une convention conclue au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets en 2009. Cette convention concerne les obligations et engagements pris par la société au profit de son Directeur Général au titre des éléments de sa rémunération, des indemnités et des avantages qui lui sont attribués ou qui lui sont dus :

- Les éléments réguliers de la rémunération et les indemnités et avantages servis en 2009 au Directeur Général découlent de la décision du Conseil d'Administration de la société réuni le 07 Mai 2009 et totalisent un montant net annuel de **49.335,891 DT** détaillé comme suit :
  - ✓ Rémunérations et indemnités servies sur une base mensuelle : 36.602,693 DT
  - ✓ Avantages en nature servis (*Voiture de fonction, 500 litres de carburant par mois, Prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau et de l'électricité*) : 12.733,198 DT
- Une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2009 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Décidée par le Conseil d'Administration du 07 Mai 2009, cette indemnité a porté sur un montant net de **10.000 DT** arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 3 juin 2009.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.

En outre, nous portons à votre connaissance que nous n'avons relevé au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 mars 2010

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**F.A.C**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Neji HERGLI**